



## Règlement de la Tombola "Championnat de France de Judo Séniors 1ère Division"

### Article 1 – Organisation de la Tombola

La Ligue Bourgogne Franche-Comté de Judo, dont le siège social est situé au 3 Avenue des Montboucons, 25000 Besançon, organise une tombola à l'occasion du Championnat de France de Judo Séniors 1ère Division, qui se déroulera les 2 et 3 novembre 2024 au Colisée de Chalon-sur-Saône. Le tirage au sort aura lieu le dimanche 3 novembre 2024, avant les phases finales du championnat, aux alentours de 16h30.

La tombola est organisée en partenariat avec la marque René Pierre, partenaire du Championnat de France de Judo Séniors 1ère Division.

### Article 2 – Conditions de participation

La tombola est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. Les membres de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Judo, ainsi que leurs familles (conjoint, parents, enfants, frères et sœurs), ne sont pas autorisés à participer.

Les tickets sont disponibles à l'achat via la plateforme en ligne "HelloAsso" à l'adresse suivante : <https://www.helloasso.com/associations/ligue-bfc-judo/evenements/loterie-1d-2>

Chaque ticket est vendu au prix de 2 €. Un participant peut acheter plusieurs tickets, mais une seule dotation sera attribuée par personne.

Les tickets peuvent être achetés jusqu'au dimanche 3 novembre 2024 à 15h00, dans la limite de 3 750 tickets mis en vente.

### Article 3 – Désignation du gagnant

Le tirage au sort se déroulera le dimanche 3 novembre 2024, au Colisée de Chalon-sur-Saône, avant les phases finales du Championnat de France de Judo Séniors 1ère Division. La présence du gagnant n'est pas obligatoire.

Le gagnant sera contacté sur place et également informé par email à l'adresse fournie lors de l'achat des tickets. Si le gagnant n'a pas répondu dans un délai de 15 jours, un nouveau tirage pourra être effectué.

#### Siège social

MRS - 3 Avenue des Montboucons  
25000 BESANCON  
03 81 48 29 11  
[ligue.besancon@bfc-ffjudo.com](mailto:ligue.besancon@bfc-ffjudo.com)

<https://liguebfc.ffjudo.com>

#### Antenne de Dijon

19 rue Pierre de Coubertin  
21000 DIJON  
06 01 57 32 09  
[ligue.dijon@bfc-ffjudo.com](mailto:ligue.dijon@bfc-ffjudo.com)



#### **Article 4 – Dotation**

Le lot mis en jeu est le baby-foot modèle « *Baby-foot Color* » de la marque René Pierre, d'une valeur marchande de 1 249 € minimum. Ce lot ne peut être ni échangé contre sa valeur en numéraire, ni contre un autre produit.

#### **Article 5 – Modalités de remise du lot**

Le baby-foot sera livré gratuitement en France métropolitaine par l'entreprise René Pierre. En cas de livraison à l'étranger, les frais de transport seront à la charge du gagnant.

Si le gagnant est présent sur place lors du tirage, il pourra convenir directement des modalités de livraison avec les organisateurs. Si le gagnant est absent, il sera contacté pour organiser la livraison à une adresse en France métropolitaine. En cas de livraison à l'étranger, les modalités seront convenues entre le gagnant et l'entreprise René Pierre, avec les frais à la charge du gagnant.

#### **Article 6 – Responsabilité**

La Ligue Bourgogne Franche-Comté de Judo ne pourra être tenue responsable si la tombola devait être modifiée, reportée ou annulée pour des raisons indépendantes de sa volonté. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration du lot lors de son transport, une fois celui-ci remis au gagnant.

#### **Article 7 – Protection des données personnelles**

Les informations collectées lors de l'achat des tickets sont destinées uniquement à la gestion de la tombola et à la remise du lot. Elles ne seront utilisées à aucune autre fin sans le consentement des participants.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données les concernant. Ces droits peuvent être exercés en contactant la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Judo à l'adresse suivante : 3 Avenue des Montboucons, 25000 Besançon.

#### **Article 8 – Acceptation du règlement**

La participation à la tombola implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

#### **Article 9 – Loi applicable et litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige et à défaut de règlement amiable, les tribunaux compétents seront ceux du ressort de Besançon.

#### **Siège social**

MRS - 3 Avenue des Montboucons  
25000 BESANCON  
03 81 48 29 11  
ligue.besancon@bfc-ffjudo.com

<https://liguebfc.ffjudo.com>

#### **Antenne de Dijon**

19 rue Pierre de Coubertin  
21000 DIJON  
06 01 57 32 09  
ligue.dijon@bfc-ffjudo.com